



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

N° 7.

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Nouvelles d'Italie. — Ferdinand, roi de Naples, déchu du trône. — Nouvelles de Madrid, — Bulletin parisien ; grande distribution de drapeaux. — Nouvelles de Paris. — [Nouvelles locales.

Lyon, le 25 avril 1848.

Affaires d'Italie.

Turin, le 19 avril 1848.

Depuis quelques jours les journaux français et autres publient sur les événements de la Lombardie, et sous la rubrique de correspondances particulières, des choses si erronées, si contradictoires, qu'il doit être impossible de discuter au milieu de tous ces faits ceux dont la mention a quelque exactitude.

Aujourd'hui on se tient mieux en garde : mais les journaux français n'ont pas moins publié sous la date du 7 avril la prise de Peschiera, dont les troupes étaient encore assez éloignées à ce moment. Il y a cinq jours seulement qu'on a été sur le point d'attaquer cette place : mais le roi voyant qu'elle pourrait coûter beaucoup de sang à ses soldats, a résolu un ajournement qui semble lui promettre une victoire moins difficile et moins coûteuse. C'est à tort que quelques-uns ont voulu appeler ce fait, une retraite : mais retraite, ou non, la mention que j'en fais est suffisante pour détruire tout ce qui a été raconté des pertes qu'aurait éprouvées l'armée piémontaise à propos de cette attaque. Il n'y a encore d'officiers jusqu'à ce jour que les trois faits d'armes qui ont fait le sujet de mes dernières correspondances, savoir : Montechiaro, le Pont du Goio et Manzambano. C'est au passage de ce dernier pont que l'armée piémontaise a perdu seulement quatorze soldats et trois officiers, tandis que les Autrichiens ont perdu près de 50 hommes jetés tout armés dans le fleuve, 130 prisonniers faits par la brigade sarde, et en outre quatre pièces de canon. Le reste a battu en retraite.

Autant Charles-Albert marchait lentement les premiers jours, autant aujourd'hui il avance son quartier-général précipitamment, on pourrait même dire imprudemment. Ayant passé près de deux heures, assis au bord d'un pré, à la dernière attaque de Manzambano, quelques boulets ont atteint des arbres situés autour de lui, et l'un est tombé à ses côtés à moins d'un mètre de distance ; et sur la représentation que lui a fait un général d'état-major, à propos de la manière dont il s'exposait, il a répondu qu'il était aveuglément soumis corps et âme, aux décrets tracés d'avance dans le ciel, à propos de cette guerre sainte. Les deux officiers qui ont été tués étaient aux côtés du prince royal, le duc de Savoie.

Après ces faits, vous pouvez être encore certain que Charles-Albert ne veut point d'un diadème nouveau ; il n'aspire à d'autre couronne qu'à celle de libérateur de l'Italie, en se disant le porte-glaive de Pie IX. La seule augmentation territoriale qu'il acceptera est celle des duchés de Parme et de Plaisance qui lui reviennent à première vacance, en vertu d'un traité de 1814. Or le duc de Parme qui, ainsi que je vous l'avais annoncé, était rentré aux acclamations peu significatives d'une multitude soudoyée, vient d'être chassé de nouveau.

Plaisance a reconnu la constitution piémontaise ; les registres officiels sont ouverts, et tous les citoyens s'y sont inscrits avec un empressement unanime.

Parme n'est pas encore aussi avancée ; un gouvernement provisoire y est organisé ; mais il manifeste l'intention d'imiter Plaisance et de s'adjoindre à la constitution sarde. Le peuple sera prochainement consulté. Quoi qu'il en soit,

et malgré les droits de Charles-Albert en vertu du traité précité, il n'acceptera qu'à l'appel unanime des peuples. Quant à la Lombardie, il est presque certain qu'il n'en veut pas avoir le titre de roi, et ses sentiments laissent indiquer qu'il préférerait envoyer à Milan un des princes ses fils comme président ou lieutenant-général d'un état fédératif.

Agréez, etc.

— On nous fait remettre ce matin la pièce qui suit :

« Le parlement général de Sicile déclare :

« 1° Ferdinand de Bourbon et sa dynastie sont déchus à jamais du trône de Sicile.

« 2° La Sicile s'érigera en gouvernement constitutionnel et demandera un prince italien après qu'elle aura réformé ses statuts fondamentaux.

« Fait et délibéré à Palerme, le 13 avril 1848.

« Signé :

« Le président de la Chambre des communes,

« Marquis di TORREARSA

« Le président de la Chambre des pairs,

« Duc de SERRADIFALCO.

« Le président du gouvernement provisoire,

« RUGGERO SETTIMO. »

ESPAGNE.

Le *Clamor publico* dit qu'un courrier extraordinaire est arrivé le 14 avril, porteur de dépêches du gouvernement français, dans lesquelles il demande que l'ex-duc de Montpensier quitte promptement le territoire espagnol.

L'*Heraldo* dément formellement cette nouvelle.

— Le gouvernement espagnol a été reconnu officiellement par la cour de Bavière.

CATALOGNE. — Une bande de *trabucaires* s'est présentée devant le bourg de Pons, et, comme on lui refusait d'ouvrir, elle a mis le feu aux portes. La petite garnison du bourg s'est enfermée dans une maison fortifiée, d'où elle a ouvert le feu contre les montémolinistes. La même bande est restée quelque temps dans le village de Bellpuig, où elle a exigé une certaine somme. Comme les habitants n'ont pu la fournir, la bande a emmené plusieurs personnes aisées du bourg en otages.

Un prêtre des environs de Gironne a été enlevé aussi par une autre bande, qui exige une forte somme pour sa rançon.

Bulletin Parisien.

On nous écrit de Paris, 21 avril :

La journée d'hier a été pluvieuse ; mais nous avons eu, en revanche, le spectacle d'une nuit féérique, un ciel brillant, un magnifique clair de lune. Paris était un immense océan de lumières. Tout s'est passé avec un ordre admirable. Je n'ai aspect plus varié, plus animé, plus singulier, ne s'est offert aux regards. Paris est la seule ville du monde qui présente des scènes aussi extraordinaires. Qui-conque n'a pas vu cette population de douze cent mille âmes dansant, chantant et se livrant tout entière à ses émotions de fraternité républicaine n'a rien vu.

Et ces 250,000 baïonnettes et cette milice aux costumes si divers, ceignant une longueur de cinq lieues ; tout cela était ravissant !

Non, rien de pareil ne se voit ailleurs et ne s'était encore vu. Une estrade circulaire avait été construite, pour cette cérémonie, en avant contre l'Arc-de-triomphe de l'Étoile ; cette estrade, en forme d'amphithéâtre, à gradins, se prolongeait jusques sous la voûte du monument, et était occupée par un nombre considérable de personnes munies de billets qui leur avaient été délivrés par le ministre de l'intérieur.

On remarquait dans les tribunes du fond un grand nombre de dames.

L'estrade était surmontée de quatorze faisceaux de drapeaux tricolores, et supportait en avant, de chaque côté, deux grands mâts, au faite desquels étaient liés des bannières aux couleurs nationales portant l'inscription : 22, 23, 24, 25 février 1848.

Au centre et sur le premier plan se trouvait la tribune des mem-

bres du gouvernement provisoire, à laquelle on arrivait par une rampe peu élevée dans une travée bordée par deux urnes antiques soutenues par leurs piédestaux.

M. Dupont (de l'Esne) s'est placé au centre de l'estrade ; il avait à sa droite MM. de Lamartine, Ledru-Rollin et Albert ; à sa gauche MM. Arago, Grémieux, A. Marrast, Marie, F. Flocon, Garnier-Pagès et L. Blanc.

A dix heures et demie, au moment où le gouvernement provisoire a pris place, vingt et un coup de canon ont annoncé le commencement de la fête, et les enfants de Paris, élèves de l'Orphéon, ont attaqué avec leur verve et leur ensemble habituel le chant du départ et la *Marseillaise*.

Les colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, les chefs de bataillon de la garde mobile, les colonels de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leurs portedrapeau, étaient rassemblés en face de l'estrade, de chaque côté de l'Arc-de-Triomphe, dans une sorte d'hémicycle dont les portours étaient gardés par des factionnaires de la garde mobile. Au-dessus des membres du gouvernement provisoire, dans un fer à cheval formé de vanquêtes, étaient rangés les membres de la cour de cassation en robes rouges, ayant M. Portalis en tête, de la cour d'appel du tribunal de la Seine, ayant M. Debelleyme en tête, du conseil d'état, ayant M. de Cormenin à sa tête, de la cour des comptes, des élèves des écoles, des blessés de février, (en capotes grises qui les faisaient ressembler à des religieux), des détenus politiques, etc.

Un grand nombre d'officiers généraux se pressaient autour de M. Arago, ministre de la guerre, qui a adressé aux chefs de corps, réunis autour de lui, l'allocution suivante :

« Colonels des gardes nationales et de l'armée,

« Le gouvernement provisoire va confier ses drapeaux à votre honneur et à l'honneur des citoyens et des soldats que vous commandez.

« Que ces couleurs républicaines, dont l'histoire consacre les glorieux souvenirs, rappellent partout à vos yeux l'image vivante de la France libre et régénérée !

« Que vos cœurs se pénétrant de la sainte devise de la République devenue désormais l'immortelle foi de la patrie !

« Si cette patrie avait besoin de vos bras, que ce drapeau serve de guide à leur courage !

« Qu'il soit, au sein de la paix, un symbole de discipline et d'ordre, un signe de ralliement pour la défense de ces grands principes que la révolution a proclamés, que la République vivifiera !

« Citoyens soldats, soldats citoyens, tous enfants du peuple, également chers au peuple, portez avec orgueil cet emblème de la force et de la grandeur du peuple armé ; il est pour la République un gage d'union et de puissance, pour tous les peuples libres une garantie d'alliance et d'amitié, pour les peuples opprimés encore, une espérance d'affranchissement. »

« Colonels, au nom de la République nous prenons à témoin Dieu et les hommes que vous jurez fidélité à son drapeau ! »

Les colonels répondent en levant l'épée : Nous le jurons ! Vive la République !

Ces paroles ont été accueillies par les applaudissements de tout l'auditoire, et saluées à la fin des cris de : vive la République !

De nouvelles salves d'artillerie ont retenti, et la distribution des drapeaux a commencé. La forme des drapeaux distribués aux gardes nationales et à l'armée est toute nouvelle : la hampe est surmontée d'une pique au bas de laquelle est un médaillon où se trouve gravé en relief le coq gaulois, et au-dessous de ce médaillon une plaque oblongue portant, comme les enseignes de Rome, les lettres initiales R. F. également gravées en relief.

Dans la partie blanche de la flamme, au centre d'une couronne en feuilles de chêne, on lit en lettres d'or les mots : *Liberté, égalité, fraternité*, et au milieu le mot : *Unité*.

Les mots : *République française* sont en outre inscrits sur le drapeau.

Au moment où chaque chef de corps, accompagné de ses portedrapeau, recevait ce nouveau symbole patriotique, les membres du gouvernement, qui les distribuaient successivement, répétaient à haute voix la formule suivante :

Au nom de Dieu et du Peuple, vous jurez de défendre à toujours le drapeau que la République vous confie. Chaque chef de corps prononçait à haute voix les mots : Je le jure ! et Vive la République !

Pendant la distribution des drapeaux le caon tirait de minute en minute.

Le défilé a commencé ensuite par bataillons en masse et par pelotons.

La garde nationale offrait l'aspect un peu confus et bizarre, mais très varié, d'une organisation récente et incomplète encore. Les costumes civils de diverses formes et les blouses étaient mêlés aux anciens et nouveaux uniformes ; les coiffures, l'équipement et l'armement n'offraient pas moins de mélanges singuliers. On eût dit une levée en masse improvisée, mais régulière et bien ordonnée dans ses divisions et mouvements. Le plus grand nombre des gardes nationaux avaient orné leurs fasces de bouquets de fleurs, de branches de verdure et de rubans de diverses couleurs, ce qui ramenait l'idée

d'une forêt et offrait au loin l'aspect d'un parterre mouvant contenu par une forêt de tiges d'acier.

Commencé vers une heure, le défilé, malgré tout ce qu'on a pu faire pour l'accélérer, était à peine terminé à onze heures du soir.

— Le gouvernement provisoire vient d'adresser au peuple, à la garde nationale et à l'armée, une proclamation dont nous reproduisons les passages les plus caractéristiques :

L'unité du peuple, de la garde nationale et de l'armée, qui est la pensée du gouvernement et la nécessité de la république démocratique, est désormais accomplie. La journée d'hier a montré aux yeux ce qui était dans les cœurs : il n'y a plus qu'un peuple ; ce peuple est confondu et armé pour défendre.

L'Europe et la France le sauront demain : l'Europe pour mesurer l'incommensurable puissance d'une nation qui, dans une seule ville, peut armer 300,000 hommes en une nuit ; la France, pour se réjouir de l'esprit qui anime l'universalité de sa capitale et pour dissiper les craintes que les ennemis de la république pourraient répandre contre la raison et la perpétuité de la République.

Vous l'avez vu, citoyens ! et la France le verra par vos yeux après vous !...

Quand Paris armé est debout, tout s'abaisse et disparaît devant son attitude :

L'ordre est garanti.

La sécurité et l'indépendance de la représentation nationale sont assurées.

La famille et la propriété sont sacrées.

Les industries sont libres ;

Le crédit remonte.

Le numéraire, enfoui par la défiance, reparait.

Le travail, cette propriété des travailleurs, est créé par le gouvernement, entouré d'institutions protectrices des droits du plus pauvre et du plus faible.

La fraternité ne sera pas seulement une cérémonie, elle sera la loi.

La République, impérissable dans sa force et invariable dans sa marche, continuera la révolution, mais la continuera au profit de tous ; elle sera une, comme vous avez été un. Donnez-lui le temps et la force, elle vous rendra la justice entre toutes les classes, l'égalité entre tous les intérêts, l'union entre tous les cœurs, l'influence au dehors, la sécurité au dedans.

Paris, le 21 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Si Paris, la capitale du monde civilisé, à l'avantage de faire les révolutions et de changer les gouvernements, il a aussi le plaisir d'avoir ses fêtes populaires ; mais nous voudrions que les villes de second ordre puissent aussi avoir leurs fêtes. Ne concentrez pas tout dans Paris ; il faut que la république répande ses bienfaits dans les villes manufacturières et industrielles ; les gouvernants le peuvent, ils le doivent. Qu'à l'exemple de ce qui vient de se passer dans la capitale, Lyon ait aussi sa distribution de drapeaux, sa revue générale de toutes les troupes, ainsi que de la garde nationale ; c'est un moyen pour créer du travail à bien des bras qui en manquent, et pour ramener un peu des capitaux sur notre place.

— On lit dans une correspondance parisienne :

Hier, après avoir défilé devant le gouvernement provisoire, à l'arc de triomphe de l'Etoile, les députés du Luxembourg, conduits par M. Lagarde, leur président, et les députés des ateliers nationaux, ayant à leur tête M. Emile Thomas, commissaire de la République, et les sous-directeurs Jaime, Delisle, Gonsolin et Pierre Thomas, se sont réunis par un élan spontané de fraternisation ; des paroles sympathiques ont été échangées, et mettant de côté toute doctrine spéciale, oubliant toute question de personne et de système, le cortège fraternel des travailleurs s'est rendu au bureau central des ateliers nationaux, au parc de Monceaux, accompagné d'un grand nombre d'élèves, des écoles Polytechnique, Centrale, St-Cyr, Alfort, Marine, Arts et Métiers.

Là, d'une voix unanime, on convient de se porter à l'Hôtel-de-Ville pour y sceller l'union fraternelle qui venait d'être jurée. Prévenu par M. Emile Thomas, M. Buzet va recevoir la députation, il parcourt les rangs, donnant la main à chacun, et distribuant de nobles paroles, où les leçons de la plus haute morale se mêlent aux plus chaleureux élans du cœur.

« Le travail honore l'homme, s'écrie-t-il ; mais le travail ne vaut que par la fraternité, par le dévouement, l'abnégation ; de même que le père de famille travaille pour ses enfants, de même, dans la grande œuvre sociale où nous sommes engagés, il faut nous oublier nous-mêmes, et ne voir que le bien de tous.

« Nos efforts passés, nos labeurs actuels sont le patrimoine de nos descendants ; c'est pour cela qu'ils sont grands, honorés, et qu'ils dureront.

« Arrière donc la vanité humaine ! arrière l'amour de soi !...

« C'est peu d'avoir raison, il faut savoir accepter la vérité qui vient des autres ; il faut surtout savoir reconnaître ses erreurs ; avouer qu'on s'est trompé, c'est avouer qu'on est homme. »

Des acclamations unanimes accueillent ces paroles.

A peine M. Buzet est-il entré, que tous se portent en ordre vers l'arbre de la Liberté ; un cercle se forme, tous les fronts se découvrent et le *Chant des Travailleurs* entonné par M. Blum, est répété en chœur par toute la députation.

— Les cinq ou six mille hommes qui sont entrés dans Paris avant-hier vont définitivement rester dans la capitale.

Huit mille hommes d'infanterie sont en outre entrés aujourd'hui. Cette force ne sera point augmentée jusqu'au moment où les élections seront terminées.

— Nous croyons pouvoir affirmer que l'on prépare une loi d'impôt sur les successions ; en voici les bases principales :

Toute succession directe paiera dix pour cent ;
Toute succession collatérale vingt cinq pour cent ;
Toute succession provenant d'étrangers à la famille, par voie de donation ou legs, cinquante pour cent.

— On lit dans la correspondance *Pau chet* :

L'instruction relative au complot qui a motivé la démonstration de dimanche continue.

Il est vrai que le parquet n'a encore rendu aucun mandat d'amener, mais n'est-il pas vrai que le gouvernement provisoire a donné l'ordre de faire arrêter certains individus qui sont encore en liberté ?

N'est-il pas vrai que toutes les machinations d'un complot conçu par des moyens qui emportaient avec eux d'horribles conséquences, telles que la destruction d'un monument public et la mort violente d'un grand nombre d'individus, sont parfaitement connus de tous les membres du gouvernement provisoire ?

N'est-il pas vrai que dans la journée de mardi, la garde nationale a arrêté des individus très connus ; et que, déposés aux mains des agents de la police municipale, ces individus ont été immédiatement remis en liberté, sans que le préfet de police ait été même informé de leur arrestation ?

N'est-il pas vrai que des détachements de la deuxième et de la troisième légion qui ont remis aux mains des Montagnards, mardi, des individus arrêtés à la bourse comme provoquant à des désordres, ont reçu d'un des chefs de ces Montagnards, l'avis que s'ils faisaient de nouvelles arrestations de ce genre, ce serait eux qu'on retiendrait prisonniers, en relâchant à leur nez et à leur barbe ceux qu'on appelait des frères et des amis ?

N'est-ce pas à la suite de ces faits que M. Caussidière a licencié, avant-hier, ce qu'on appelait les Montagnards, qui ont été remplacés immédiatement par les compagnies mobiles dites Lyonnaises, qui occupaient le temple, et qui ont pris le service jeudi matin ?

Enfin, est-il exact de dire que ces nouveaux venus auraient voulu hier s'opposer à ce qu'un détachement de la garde nationale prit possession de son poste à la préfecture de police, et que le capitaine de la garde citoyenne, décoré de juillet, aurait dû déclarer qu'il allait faire charger les armes à sa troupe, et prendre de force ce qu'on lui refusait de bonne grâce ; qu'enfin les nouveaux Montagnards n'auraient lâché pied que sur l'ordre précis du préfet, qu'il a fallu aller chercher pour obtenir d'eux l'obéissance ?

N'est-il pas vrai encore que vingt-deux des gardes à ceinture tricolore attachés au service de l'Hôtel-de-Ville ont été expulsés de ce corps pour participation à des faits d'une nature telle que, nous attendons, pour en parler plus clairement, l'issue de l'instruction commencée ?

N'est-il pas vrai, enfin, que la pétition impérialiste, remise dimanche au gouvernement provisoire, au nom des milliers d'ouvriers qu'on avait conduits du Champ-de-Mars à l'Hôtel-de-Ville, n'avait été ni soumise aux délégués de ces ouvriers, ni délibérée avec eux, ni approuvée par eux ; qu'elle était l'œuvre de quinze ou vingt meneurs qui, accompagnés de deux ou trois cents hommes à eux, s'étaient placés à la tête des corporations et s'étaient improvisés leurs organes ?

Une lettre du commissaire des ateliers nationaux a donné en partie connaissance du fait que nous signalons, et qui eût été expliqué plus clairement encore si le *Mouleur* avait rendu un compte exact de la réponse de M. Adam aux porteurs de cette pétition, ou plutôt de cette injonction adressée au gouvernement provisoire.

Aux renseignements qui précèdent, nous pouvons en ajouter d'autres qui nous parviennent à l'instant.

Le complot qui a avorté le 16 avril n'était rien moins qu'une seconde édition de la conspiration des poudres, et on aurait trouvé à l'Hôtel-de-Ville un passage ouvert jusqu'à quelques pieds de la cave où des barils de poudre sont enterrés.

Des fusils avaient aussi été déposés en divers endroits, et les meneurs s'étaient ménagés des intelligences jusque dans la garnison de la mairie de Paris.

Le ministère des finances devait être envahi en même temps que l'Hôtel-de-Ville ; et l'Hôtel des invalides était désigné pour être une des places d'armes de l'insurrection, qui se trouvait ainsi à portée des travailleurs du Champ-de-Mars.

Il y aurait eu également une position importante occupée d'avance du côté des Tuileries.

— Voici d'après les principaux journaux de Paris la physionomie générale de la grande revue du 20 avril :

Suivant le *Journal des Débats* on comptait 250,000 hommes sous les armes, parmi lesquels on remarquait une certaine d'enfants de dix, douze et quatorze ans, portant chacun un sabre de l'air le plus martial, et marchant d'un pas militaire et régulier. Il est bien entendu qu'ils n'entrent pas dans le dénombrement que l'on a fait.

Mais voici un épisode qui a intéressé d'avantage les spectateurs : des vétérans de l'armée de l'empire avaient voulu s'associer à cette grande fête de famille. Leur peloton était commandé par un vieillard âgé de 102 ans, et revêtu de l'uniforme d'officier de la garde impériale.

Aussi fallait-il voir les Parisiens accourir sur leur passage et saluer de joyeux vivats leurs populaires grognards.

On pensait qu'il n'y avait pas eu d'accident à déplorer ; cependant le *Constitutionnel* dit qu'un garde national qui, pour décharger son fusil, croyait tirer en l'air, du quai du Carrousel ou il passait, a eu le malheur d'atteindre un homme sur le quai Voltaire et l'a tué sur le coup. Nous désirons bien vivement que ce journal ait été mal informé.

Le *Constitutionnel* compte qu'il y avait 300,000 hommes armés ; le *Siecle* estime qu'il y en avait davantage, et le *National* porte le nombre à 400,000. Quoiqu'il en soit, Paris était littéralement herissé de baïonnettes.

— L'empereur de Russie vient de faire un acte qui est accueilli en France avec une satisfaction générale. Ce monarque a ordonné de reconnaître en leur qualité, dans les ports russes, les consuls et agents consulaires de France ; de leur prêter assistance au besoin, et d'admettre dans tous les ports de l'empire, les navires français, conformément aux traités de commerce et de navigation conclus entre la France et la Russie. Ce fait, au reste, est déjà connu, et, si nous le rappelons, c'est pour signaler, de la part de l'empereur Nicolas, une disposition favorable à la Répu-

blique française, et, par conséquent, un gage de bonne intelligence et de paix. Déjà ce prince avait déclaré qu'il prenait sous sa protection impériale les citoyens français qui voudraient continuer de résider dans ses États. Ce sont là des actes de bonne et sage politique. Un pareil exemple venant de ce côté, et lorsque nous étions loin de nous y attendre, est encourageant pour l'avenir, et chacun doit s'en féliciter.

— Nous sommes encore, à Paris, sous la vive impression de la journée du 20. Tout le monde applaudit à la sage et ferme résolution prise par le gouvernement provisoire d'empêcher les clubs de délibérer les armes à la main. L'existence des clubs est, sans contredit, une condition vitale du gouvernement républicain, mais il ne faut pas qu'elle mette en péril nos plus chères libertés, qu'elle excite la lutte des passions et en fasse surgir la guerre civile. Que l'on y songe bien, un club qui discute en armes, est par cela même, toujours bien près d'appuyer ses résolutions par la violence.

Ce sont ces déplorables et sanglants résultats que le gouvernement provisoire, tout en respectant l'existence des réunions politiques, est déterminé à prévenir.

— Le château de St-Cloud paraît avoir été définitivement adopté pour loger les invalides civils, parcequ'il possède de grandes dépendances considérables qui se prêtent bien mieux à cette destination que le château de Meudon, primitivement désigné, mais qui n'a point paru réunir les conditions hygiéniques désirables.

— L'entrée à Paris du 61^e régiment de ligne a été marquée par un incident assez curieux. Des groupes assez nombreux s'étaient formés dans le haut du faubourg St-Antoine, et paraissaient s'opposer à ce que les troupes franchissent la barrière.

Enfin la tête de colonne déboucha par la barrière du Trône, le fusil sur l'épaule et la baïonnette au bout du fusil, tenue de service.

Des cris se firent entendre ; quelques ouvriers firent mine d'entourer le colonel.

« — Citoyens, dit celui-ci avec beaucoup de sang-froid, est-ce que le gouvernement provisoire est renversé ? — Non, certes ! — Eh bien ! alors, laissez-moi donc passer ; voilà mes ordres. »

Et la foule, s'inclinant devant l'autorité populaire du gouvernement de la République, ouvrit ses rangs à la troupe, et cria : *Vive le colonel !*

— Depuis le 24 février dernier, le nombre des commissaires départementaux a été de deux cent quarante pour quatre-vingt-six départements. C'est presque trois commissaires en moyenne par département. L'Oise en a usé cinq à elle seule ; la Somme, quatre. Heureux les départements qui n'ont vu que deux nouveaux visages de préfet.

— Hier matin, 23, une voiture chargée d'une caisse de mousquetons et d'une caisse de lances, destinées à un régiment de cavalerie attendu à Lyon, se rendait par le pont de St-Clair à un des forts des Brotteaux. Le poste de garde à ce pont a cru devoir l'arrêter, puis l'envoyer au poste principal du cours Morand, commandé par un officier. Ce dernier, ne voulant pas prendre sur lui, sans doute d'adopter un parti dans la circonstance, a envoyé demander des instructions à l'Hôtel-de-Ville de Lyon. En attendant, on a eu le tort de laisser la voiture et les caisses sur la voie publique au milieu de groupes d'instant en instant plus nombreux ; et au bout de trois-quart d'heure ou d'une heure, il est arrivé, ce qu'il était facile de prévoir, que des Voraces, avertis par quelqu'un, sont accourus en armes au nombre d'une centaine, et s'en sont emparés, sous les yeux de la garde nationale et d'une affluence considérable de citoyens.

Cependant nous avons appris qu'une espèce de compromis aurait été convenu entre l'autorité et les détenteurs des armes en question. Ceux-ci ont, dit-on, consenti à les restituer à la condition que des fusils leurs seraient délivrés en échange.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* :

« Rien ne paraît encore décidé sur le retour de la commission administrative au chef lieu, point central pour toutes les affaires du département. Cet état de choses ne laisse pas que de causer une certaine émotion dans les arrondissements de Bourg et de Trévoux. On se demande où aboutira et quand finira ce démembrement administratif. »

— Nous avons parlé dans notre numéro du 18 d'une démonstration faite par la garde nationale de Chambéry à l'effet d'obtenir du nouveau gouverneur de Savoie la libération des chefs de l'expédition lyonnaise, nous tenons de bonne source que ce fait est entièrement contourné.

Le Propriétaire, GILLOT

A VENDRE,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Joli PERROQUET (rouge et vert, non cardinal) sachant très-bien parler.

S'adresser au Bureau de cette feuille.

LYON. — IMP. DUMOULIN ET BONET,

rue St-Côme, 6